



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025**  
**Rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret**

Présents du groupe majoritaire : MM. LOMBARDO – CHESTA (proc M Panneau) – CASCIANI – LATY – DELORME (proc I Garcia)– BARLET - DROUARD – DUBBIOSI – FISCHER – HATTIGER – LESNE – NOSSARDI – Mmes ZEROUAL – POMERO (proc F Bourjade) – GENET – WENZINGER – GONZALES – BOURJADE – MELLERIN – SKYRONKA (proc H Guillemin) – GUILLAUD –

Présents du groupe minoritaire : M. DEBEIRE (proc de D Fécourt) – Mme BALZAN (proc de S Boinnard Berna)

Présence de M. Saulnier (DGS) et Mme Simoes (Cabinet du Maire)

Présence de Mme Bongiovanni (correspondante Nice Matin) pendant 35 minutes.

Secrétaire de séance : 2 candidats : Christel Genet et Lionel Debeire. Mme Genet est élue.

Lecture de l'ordre du jour par M. le maire.

Il ajoute que la confrérie des Rabassiers du Rouret a été invitée à Paris à l'occasion du Salon International de l'Agriculture puis à l'Assemblée Nationale pour faire photo sur le parvis de l'Assemblée Nationale. Nous avons largement été représentés sur le stand des Alpes Maritimes au salon de l'agriculture. Puis nous sommes allés à l'Assemblée Nationale pour visiter et pour faire photo avec notre député, Eric Pauget dans la cour de l'Assemblée Nationale. Un grand moment qui a beaucoup plu à la Confrérie. Nous étions entourés du Président du Conseil Départemental Charles Ange Ginésy, de notre député et de l'attaché parlementaire, une personne qui connaît bien l'assemblée nationale et qui nous a fait procéder à la visite, qui nous a expliqué toute l'histoire du lieu. Nous avons pu croiser de nombreux bustes de députés de renom.

Approbation du PV du 19 décembre 2024 :

M. Debeire demande le micro : *Nous demandons d'apporter les corrections suivantes au PV du 19/12/24 :*

- *En page 7 : concernant le contrat sur l'eau, Mme Fécourt réaffirme que la prolongation du contrat ETAIT une erreur et non pas serait comme cela a été écrit.*
- *Au sujet des honoraires de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble immobilier Les Amandiers, Mme Fécourt a indiqué qu' « il y avait des augmentations effarantes de l'ordre de 80 % » vous ne parlez que d'augmentations significatives.*
- *Puis, toujours au sujet des honoraires, quand vous parlez de défiance en page 17, en vous adressant à Mme Fécourt, vous lui avez dit « c'est dommageable pour vous et votre époux d'ailleurs » mais cela n'a pas été écrit*
- *Au sujet de l'acquisition de l'oliveraie et de la récolte des olives, en page 26, vous avez dit « on va demander à votre époux, je crois qu'il est spécialiste de la chose. On a des oléiculteurs qui ont envie de s'en occuper. » Ce n'est pas ce qui a été écrit dans le PV.*  
*Pour cela, nous ne voterons pas le PV.*  
*Merci.*

**!** *M. le Maire : Merci, on vous a compris. Désolé, les olives ont une grande importance pour vous et votre équipe, on fait ce qu'on peut avec ce que l'on a. Vive les olives, vive les oliviers. On s'applique à respecter tout cela. On a peut-être pas écrit mot à mot, mais comme je le dis toujours : c'est la synthèse de ce qui se passe. Cela vous blesse à chaque fois mais vous avez tout le loisir de réécouter, on n'a pas ce temps-là, à la virgule près. Donc je considère que ce procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024 est conforme à ce qui s'est passé même s'il y a des petites choses qui vous gênent et je procède à son approbation.*

*Vote : 4 votes CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.*

## 1. Service financier

### 1.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DCM 2025 - 01)

Présentation de M. le Maire :

Ce rapport prévu par l'article L2312-1 du CGCT doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont nous sommes membres (La CASA).
- **La présentation des engagements pluriannuels** notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant, si elles ont été créées, le rapport présente les orientations en matière d'autorisation de programme (AP/CP)
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Par souci de transparence, on s'applique à donner des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses du personnel, à diverses données de ressources humaines alors que cette contrainte concerne les communes de plus de 10 000 habitants.

Ce ROB sera transmis au Préfet des Alpes-Maritimes ainsi qu'au Président de la CASA dans un délai de 15 jours après sa présentation en conseil municipal. Le ROB doit être mis en ligne sur le site internet de la mairie du Rouret dans un délai d'un mois après son adoption (**rubrique « actes administratifs »**)

Au niveau mondial (page 5 du ROB) :

Economie mondiale : croissance estimée à 3,2 %

#### 1. La situation en France

Cette situation se traduit par un faible niveau des principaux indicateurs : → Un taux de croissance de PIB au plus bas :

- +1,1% en 2023 contre 2,6% en 2022

- + 0,8% en 2024
  - +1,2% en 2025 avec une projection estimée à +1,6% en 2026
- Concernant l'inflation, celle-ci est ressortie en légère hausse au dernier trimestre 2024 à hauteur de +1,5%. En moyenne annuelle, l'inflation française est appréciée à 2,3% en 2024 et 1,7% en 2025.
- En matière de déficit public, on enregistre un nouveau dérapage en 2024 avec un déficit qui devrait atteindre 6,1% alors que le projet de loi de finances tablait sur une hypothèse de +4,4%.

La stratégie de politique économique de l'Etat pour 2025 s'articule autour de 5 axes :

- Réduire la dette et le déficit public
- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Favoriser l'emploi et accroître le niveau de vie des Français
- Réindustrialiser le pays
- Garantir l'accès à des services publics de qualité

## 2. Le Projet de Loi de Finances 2025

*Nous allons être touchés à hauteur de 5 000 € qui vont être ponctionnés à la source sur le produit des recettes fiscales pour rembourser la dette souveraine. Nous sommes peu touchés. Les communes les plus touchées sont celles qui ont des richesses, qui portent des casinos de jeux, des zones d'activités et qui ont pu contenir des niveaux de contribution peu élevés. C'est inattendu, nous l'avons appris aujourd'hui. Ces 5 000 € seront peut-être rendus dans les 3 années qui viennent.*

*L'Etat pourrait prélever 3 milliards sur les recettes des régions, départements, intercommunalités et communes.*

### a) Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités territoriales

L'article 31 du PLF 2025 prévoit de geler les recettes de TVA allouées aux collectivités éligibles, au titre de 2025. *Cela aura forcément un impact sur nos collectivités avec la réduction prévisible des fonds de concours et subventions accordées au bloc communal.*

### b) Baisse des taux de remboursement du FCTVA

Une réduction du taux du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est aussi prévue dans le projet de loi de finances. Ce taux actuellement fixé à 16,404 % sera abaissé à 14,85 % à partir de janvier 2026. Cette baisse impactera les retours en recettes de FCTVA du budget 2026, appliquées sur les investissements 2025. *De manière détournée, l'Etat prélève un impôt, nous allons récupérer moins de TVA. C'est un manque à gagner pour nos communes. Cela sera appliqué sur le budget 2026 et sur les investissements qui sont projetés en 2025.*

À ce recul de taux, s'ajoute l'exclusion de l'assiette, des dépenses éligibles en fonctionnement (entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux notamment).

*Cela va peser sur nos finances car jusqu'à présent l'entretien des bâtiments publics de la voirie et des réseaux étaient éligibles à cette TVA que l'on pouvait récupérer. Ceci est maintenant exclu. Cela s'ajoute à la réduction de 16,40 à 14,85 %. Encore une perte financière pour notre commune.*

### c) Revalorisation des bases de la taxe foncière

*C'est calé sur le ralentissement de l'inflation.*

Le pourcentage de revalorisation des bases fiscales devrait se situer à **1,7 %** (3,9 % en 2024).

Cette revalorisation s'applique à la valeur locative foncière des locaux d'habitation et des locaux industriels. *Cela fait progresser nos produits fiscaux mais pas comme en 2024. Cela nous invite donc à la prudence.*

### d) DGF et dotations d'investissement stables

*C'est stable en enveloppe nationale. La ventilation par commune baisse encore un peu. La DGF est un dû institué par l'Etat au bénéfice des communes pour tout ce qu'elles accomplissent en*

*subsidiarité par rapport à ce que l'Etat a demandé. Aujourd'hui c'est grignoté année après année, nous devons composer. Le résultat final est qu'on transforme les maires en percepteurs. Les DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) s'élèvent respectivement à 420 millions d'Euros et 1,046 milliard d'euros (montant identique à 2024).*

**e) Le fonds vert**

Le fonds vert, mis en place pour financer les projets des collectivités en faveur de la transition écologique, est pérennisé en 2025.

Pour autant les crédits affectés au fonds vert seraient amputés de 60 %, soit une baisse de 1,5 milliard d'euros par rapport à la loi de finances de 2024.

*Il faut aller dans cette direction mais il y a moins d'argent.*

**f) Mesures qui vont impacter les dépenses de personnel des collectivités territoriales**

Une augmentation conséquente de 3 points par an du taux de cotisation employeur à la CNRACL est envisagée. *La commune va devoir payer.* Le taux de cotisation actuel de 31,65 % va atteindre en part patronale 43,65 % à l'horizon 2028. *La progression vient puiser dans les produits des recettes communales.*

*L'amendement sénatorial qui demandait d'étendre le délai de carence des fonctionnaires de 1 à 3 jours a été écarté. En revanche, les indemnités journalières passent désormais à 90 % du salaire au lieu de 100 %.*

*C'est dans ce contexte que s'élabore le budget de l'exercice 2025 de la commune avec en perspective, une maîtrise accrue des dépenses communales afin de dégager un niveau d'épargne suffisant pour le financement des investissements communaux à venir ou en cours. L'idée est de ne pas rester en stagnation. Différentes mesures seront prises dans le contexte communal. Ceux qui nous livrent des Ya Qu'a Faut qu'on doivent modérer leurs propos parce que ce n'est pas que notre commune, c'est l'ensemble des communes y compris les plus riches. J'étais ce matin avec le maire de Valbonne qui a pris un coup de sang par rapport à ce DILICO qui lui est imposé. Il s'aperçoit que la commune ne peut réaliser des choses qu'avec les moyens qu'elle a. Nous, il y a longtemps qu'on gère la pénurie plutôt que l'abondance. On s'en sort quand même et on avance.*

**g) Le contexte communal**

La prévision du résultat de clôture de fin d'exercice 2024 démontre un maintien des niveaux d'épargne par rapport à 2023.

Les effets inflationnistes continuent de peser sur les dépenses communales, en dépit des négociations et mises en concurrence régulières des contrats de prestation de service lorsque celles-ci sont opportunes.

A cela s'ajoute en recul, les produits de la fiscalité directe qui représentent plus de 70% de nos recettes réelles de fonctionnement mais qui s'avèrent beaucoup moins dynamiques, contraints par une baisse du coefficient d'actualisation forfaitaire (1,7% de revalorisation des bases fiscales attendues en 2025 contre 3,9% en 2024). *Ici au Rouret, les produits fiscaux, qui permettent à la commune d'avancer, tout pèse sur les épaules des Rouretans ; on doit être très attentif au denier public, il repose essentiellement sur l'effort fourni par les contribuables. Les contribuables aujourd'hui sont les seuls propriétaires de leurs résidences principales ou secondaires.*

**Sans hausse des taux de fiscalité**, l'exercice 2025 sera également marqué par **une progression de la masse salariale** eu égard à la prévision d'évolution des ressources humaines et des diverses élévations des taux de cotisation patronale : à l'augmentation de 3 points du taux de cotisation patronale retraite évoquée précédemment, s'ajoute d'une part, l'effort de la collectivité pour revaloriser le régime indemnitaire des agents et d'autre part, les recrutements en prévision, pour

le futur espace bibliothèque médiathèque (cadre B) et le renfort du service de la police Municipale par un agent de surveillance de la voie publique (ASVP CAT C). *Pour le remplacement du policier qui part à la retraite, la personne devrait arriver mi-mars. Un départ à la retraite = une embauche ; concernant la police municipale, nous avons de plus en plus besoin d'agents de surveillance de la voie publique, ne serait-ce que pour faire respecter le stationnement, faire respecter les traversées, protéger les enfants, tout ce qui concerne la sécurité communale.*

*Le projet 2025 conjugue avec juste équilibre, souvent très difficile à atteindre puisque nous sommes obligés de rogner sur toutes nos marges.*

*Gérer cette commune, cela demande un engagement, une persévérance, une application et trouver des méthodes en permanence pour continuer à faire progresser ce village que vous aimez, que nous aimons et que nous tirons vers le haut parce que nous répondons sans cesse aux aspirations des Rourétans.*

### 3. Situation financière de la commune à la fin de l'exercice 2024

#### a) L'évolution des recettes de fonctionnement

Libellés	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA PREV 2024
Atténuations de charges	38 000,00 €	20 637,90 €	13 000,00 €	15 692,09 €
Produits des services	114 610,00 €	217 099,92 €	195 265,00 €	241 826,60 €
Impôts et taxes	471 572,00 €	583 124,00 €	471 633,00 €	571 652,12 €
Contributions directes	3 254 000,00 €	3 378 110,81 €	3 579 000,00 €	3 638 539,11 €
Dotations subventions et participations	257 016,68 €	303 200,68 €	285 400,00 €	304 257,25 €
Autres produits de gestion courante	281 934,32 €	228 237,24 €	231 035,00 €	238 188,67 €
<b>TOTAL DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 417 133,00 €</b>	<b>4 730 410,55 €</b>	<b>4 775 333,00 €</b>	<b>5 010 155,84 €</b>
Op ordre	1 300,00 €	1 298,00 €	1 300,00 €	1 298,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 418 433,00 €</b>	<b>4 731 708,55 €</b>	<b>4 776 633,00 €</b>	<b>5 011 453,84 €</b>

L'exercice 2024 devrait se clôturer à hauteur de 5 011 453,84€ soit une évolution de **+ 5,91% par rapport à l'exercice 2023.**

La fiscalité locale (Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) reste la principale recette de la commune.

En 2024, la majoration de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) a été instaurée afin, d'une part, de conserver une dynamique fiscale nécessaire pour compenser la stagnation voire la régression des autres recettes, et d'autre part, d'aider à la réduction de la tension du marché locatif. *Cela vient abonder notre budget communal à hauteur de 100 000 €.*

En 2025, avec le maintien des taux d'imposition communaux, la progression des recettes fiscales restera adossée uniquement sur l'évolution des bases fiscales décidées par l'Etat à hauteur de 1,7%.

En raison d'indexation désormais annuelle des tarifs calés sur l'inflation, **les produits des services** qui regroupent les recettes liées aux diverses redevances d'occupation du domaine public, les recettes de spectacle, les redevances des services périscolaires, les locations du patrimoine immobilier de la commune, **augmentent de + 11, 38%**. *Nous avons bien fait de mettre en place le tout payant, nous avons considéré qu'il n'était pas normal que tout le monde profite de tous ces lieux construits dans la gratuité. Il faut que chacun prenne conscience qu'il n'y a plus rien de gratuit, tout ceci doit faire l'objet de redevances d'occupation.*

Au niveau du chapitre « **Impôts et taxes** », on enregistre **une baisse de recettes de près de 2%** principalement due au ralentissement du marché immobilier dont les conséquences entraînent une décroissance de l'attribution forfaitaire des **droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en diminution**, après 5 années de fortes évolutions (2019/2023) **de près de 22 %** entre 2023 et 2024. *Cette année on a fait une prévision extrêmement prudentielle à hauteur de 150 000 €. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, c'est un volume forfaitaire qui nous est attribué par le département alors que pour les communes de plus de 5 000 habitants, c'est basé sur les transactions qui ont lieu sur leur commune. Le forfaitaire évolue par rapport à la masse globale départementale.*

**Les ressources provenant de l'intercommunalité**, AC (Attribution de Compensation) et DSC (Dotation solidarité communautaire) **restent stables** d'une année sur l'autre. *Pour nous c'est à hauteur de 60 000 €.*

**Les recettes issues de dotations et subventions composées principalement des dotations de l'Etat**, DGF (Dotation globale de fonctionnement) et DSR (Dotation de solidarité rurale) demeurent également **stables** entre 2023 et 2024.

**Les produits de gestion courantes** qui consignent l'ensemble des recettes issues des revenus du patrimoine communal (logement, locaux commerciaux, licence IV, redevance concernant l'usage des locaux dans le cadre de la DSP Cantine) sont **en légère évolution (+ 4,36 %)** du fait des revalorisations annuelles.

#### b) L'évolution 2023/2024 des dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA PREV 2024
Charges à caractère général	1 436 294,80	1 204 268,08	1 429 757,00	1 007 368,38
Charges de personnel et frais assimilés	1 894 845,86	1 776 816,68	1 939 777,00	1 845 266,41
loi SRU + FPIC	240 000,00	218 717,53	280 700,00	206 020,12
Autres charges de gestion courante	387 232,93	376 238,06	425 404,00	384 702,96
Remboursement des intérêts des emprunts	53 659,41	51 622,46	115 275,12	115 086,79
Charges exceptionnelles	100,00		2 100,00	2 000,00
Dotations aux provisions			530,00	

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 012 133,00 €</b>	<b>3 627 662,81 €</b>	<b>4 193 543,12 €</b>	<b>3 560 444,66 €</b>
042 Dotation aux amortissements	320 000,00	319 800,44	365 300,00	334 147,57
023 : Virement à la section investissement	86 300,00		217 789,88	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 418 433,00 €</b>	<b>3 947 463,25 €</b>	<b>4 776 633,00 €</b>	<b>3 894 592,23 €</b>

La section de fonctionnement affiche une **baisse des dépenses réelles de - 1,85%**. Cela traduit le suivi appliqué de gestion de service tout au long de l'année dans tous les services.

**Les charges à caractère général sont en baisse de -16,35%** en raison d'une part des dépenses et facturations de fluides inférieures aux prévisions budgétaires (hors groupe scolaire) et d'autre part des montants négociés des animations de l'ensemble des manifestations en gardant l'objectif du meilleur rapport qualité prix. *Tout est négocié au plus près, les mises en concurrence régulières des contrats de prestations de services contribuent également à la maîtrise des charges à caractère général.*

**Les pénalités SRU et le fonds national de péréquation** des ressources intercommunales et communales (FPIC) affichent **une légère baisse de - 5,80 %** par rapport au réalisé 2023 du fait notamment de dépenses jugées éligibles par les services de l'Etat venant en déduction de la pénalité SRU.

**Les charges de remboursement des intérêts d'emprunt sont en augmentation de + 122 %** eu égard au prêt relais contracté en 2024 pour la construction des logements de l'opération « Les Amandiers ». *Ce prêt va se voir immédiatement annulé dès la vente des logements au bailleur social Vilogia et sera intégralement remboursé (1 800 000 €). On a quand même emprunté pour la réalisation de la crèche. Ce prêt qui a servi à construire des logements sociaux sera intégralement remboursé dans le deuxième semestre de l'année 2025 et ne produira plus d'intérêt. On va donc voir baisser ces charges de remboursement.*

**Les charges de personnel représentent 51,82 % des dépenses réelles de fonctionnement**, elles sont en évolution de **+ 3,85 %** par rapport à 2023.

Au BP 2024, les charges de personnel étaient estimées à 1 939 777,00€ avec un atterrissage à 1 845 266,41 €.

*Les charges étaient estimées avec beaucoup de sincérité et je remercie le service DRH qui a fait ce travail avec application. Je salue le départ à la retraite de Mme Marie-Neige Boivin remplacée par Mme Virginie Aimar. Je remercie également tout le personnel communal, les efforts de Bruno (DGS), Alice (1<sup>ère</sup> Adjointe), Johanna. Il y a aussi le service d'urbanisme, le service d'accueil.*

### c) Données relatives aux ressources humaines

Les effectifs au 31/12/2024 :

→ Titulaires et stagiaires : 30

→ Agents en contrat (emploi permanent) : 10

→ Agents en contrat non-permanent (moyenne annuelle) : 4

→ Agents en contrat saisonnier (moyenne annuelle) : 6

Les effectifs de la commune sont stables.

Moyenne pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants : 12,8 agents pour 1 000 habitants. Ce qui ferait pour Le Rouret : 51,2 agents.

Près de 26% des effectifs sont en catégorie A et B.

70 % des agents titulaires ont plus de 50 ans dont 26.67 % sont âgés de plus de 60 ans.

Rémunération des agents titulaires et contractuels : 1 845 266 ,41 €

Au 01/01/2024, 5 points d'indice majoré ont été attribués à l'ensemble des agents éligibles.

Évolutions professionnelles 2024 : 14 avancements d'échelon, 2 avancements de grade

Évolutions obligatoires prévisibles :

- Des augmentations de cotisations patronales à compter du 01/01/2025 : CNRACL + 3 points. (Impact : 25 000,00 €)
- La commune prévoit le cas échéant la tenue d'élections législatives qui, si elles ont lieu, viendront impacter à la hausse les dépenses de personnel (impact : Près de 10 000,00 €)

Évolutions professionnelles prévisibles : 10 avancements d'échelon et 5 avancements de grade en perspective (impact : 4 500 ,00 €)

Évolutions liées à l'adaptation des besoins :

- La création de la bibliothèque/médiathèque communale implique le recrutement d'un agent de catégorie B prioritairement par la voie de la mutation. La rémunération dépendra de la carrière de l'agent et de son niveau d'expertise.
- Le recours à un adjoint technique, en raison d'un départ à la retraite en 2024 aux services techniques, non remplacé à ce jour est également à considérer.
- Concernant la Police municipale, un policier sera recruté pour pallier un départ à la retraite. Le service sera également renforcé par un ASVP sur poste vacant. Il est considéré 1 policier pour 1 000 habitants, nous devrions donc avoir 4 voire 5 policiers. Pour nous ce sera 2,5.

Pour le stationnement, on va devoir mettre en place une politique renforcée de façon à ce que chacun ne s'octroie pas l'espace public à son seul profit. Même ceux qui ont un parking souterrain sous leur immeuble préfèrent se garer en surface. Une pression va s'exercer sur les citoyens qui habitent dans les collectifs. Il reste encore des places libres en surface. C'est pour cela que nous avons acheté les 35 places en souterrain car il y avait des investisseurs niçois prêts à acheter ces places pour les rentabiliser.

#### d) Les recettes d'investissement 2024

Libellés	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA PREV 2024
Résultat reporté + virement de la sect. Fonctionnement +excédent de fonctionnement	2 346 892,81	2 260 592,81	2 580 505,41	2 362 715,53
Opérations patrimoniales	132 600,95	6 780,00	83 432,00	18 592,28
FCTVA	130 111,56	162 026,33	160 277,00	152 207,42
Taxe urbanisme	400 000,00	484 430,94	170 000,00	201 405,88
Subventions d'investissement	2 200 329,49	179 347,77	2 954 716,47	785 223,29

Emprunts	2 195 459,00	0,00	3 995 459,00	3 995 000,00
Dépôts et cautionnements reçus				1 110,00
Opération sous mandat	1 739 776,00		400 000,00	0,00
Produits de cession	1 500,00			
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>9 146 669,81</b>	<b>3 093 177,85</b>	<b>10 344 389,88</b>	<b>7 516 254,40</b>
Op ordre				40 986,36
Dotations aux Amortissements	320 000,00	319 800,44	365 300,00	334 147,57
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 466 669,81</b>	<b>3 412 978,29</b>	<b>10 709 689,88</b>	<b>7 891 388,33</b>
RAR		4 240 986,47		2 640 539,28
<b>TOTAL DES RECETTES AVEC RAR</b>	<b>9 466 669,81</b>	<b>7 653 964,76</b>	<b>10 709 689,88</b>	<b>10 531 927,61</b>

Le financement des investissements est assuré pour partie par la CAF (capacité d'autofinancement) ainsi que par les autres sources de financement traditionnelles.

Sur l'exercice 2024, **la section d'investissement a bénéficié d'un autofinancement global de 2 362 715,53 €**, constitué : - Du résultat reporté de la section d'investissement à hauteur de 1 578 470,23 € et De l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 : 784 245,30 €

**Les autres sources de financement** mobilisées sur l'exercice 2024 sont les suivantes :

- **FCTVA** : 152 207,42 € perçus au regard des dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice 2023

-**Taxes d'aménagement** : 201 405,88 € en décroissance au regard du ralentissement notable de l'industrie du bâtiment ; on ne pourra pas compter en 2025 sur des taxes d'aménagement convenables puisqu'on devrait passer de 201 000 € à 4 000 €.

-**Subventions d'investissement** : 785 223,29 € encaissées en 2024, à savoir

: → Crèche : 512 376 €

→ Acquisition du local du futur poste de police municipale : 34 237€

→ Acquisition du local de la future bibliothèque/médiathèque : 46 689 €

→ Extension du système de vidéosurveillance : 41 250 €

→ Etude du programme photovoltaïque : 6 232 €

→ Elaboration du règlement local de publicité (RLP) : 12 000 €

→ Dotation cantonale d'aménagement 2023 : 18 322 €

→ Amendes de police 2023 et 2024 : 80 534 € (c'est une répartition départementale affectée aux communes par rapport aux projets que l'on porte : projet sécuritaire, projet d'élargissement, de création de trottoirs. C'est un volume qui est affecté par le Département)

→ Création du centre « ado » : 5 780 €

→ Espace atelier des savoirs : 8 123 €

→ Verger communal : 19 680 € (à la fois pour les maraudeurs humains et pour la petite faune, volonté de favoriser la biodiversité)

- **La souscription de deux emprunts** : Un emprunt d'équilibre d'un montant de 2 195 000 € pour assurer le financement complémentaire du programme d'investissement 2024 (crèche, voirie, élargissement...) et un prêt relais de 1 800 000 € propre à l'opération de construction des logements sociaux du programme « Les amandiers » qui sera remboursé dans son intégralité au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2025. *Nous sommes la seule commune de France à avoir réalisé du logement à caractère social sur du denier public. Nous avons rentabilisé les m<sup>2</sup> de terrain plutôt que de faire qu'une crèche. Avec les logements sociaux, cela permettra un brassage intergénérationnel. Tout ceci est quand même bien séparé mais le croisement des populations va se faire.*

**Restes à réaliser de recettes constituées principalement des financements suivants :**

- 1 519 675,93 € de subventions programme crèche
- 400 000 € : Participation de la CASA aux importants travaux de réseaux de la nouvelle voie Paul Cézanne
- 233 444 € : Subventions pour l'acquisition du local de la bibliothèque/médiathèque
- 239 740 € : Concours de l'Etat pour le programme de logements « Les amandiers »
- 124 967 € : Dotation cantonale d'aménagement 2023/2024 du programme de voirie Paul Cézanne
- 20 000 € : Etude de faisabilité programme photovoltaïque :
- 102 711 € : Subvention pour l'acquisition du futur poste de police municipale

**e) Les dépenses d'investissement 2024**

Libellés	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Opérations patrimoniales	132 600,95	6780	83 432	18 592,28
Taxe urbanisme			75000	30757
Emprunts et dettes assimilées	403 895,11	403 408,69	425 900	424 900
Immobilisations incorporelles	223 068	64 586,40	283 244	83 770,70
Immobilisations corporelles	2 937 960,24	822 115,31	2 094 414,54	2 447 258,98
travaux en cours	3 786 100,51	457 888,17	2 725 800	4 504 490,95
Amortissement des subventions	1300	1298	1300	1298
Opération sous mandat	1 981 745	78 431,49	400 000	6698
<b>TOTAL DES DEPENSES RELLES</b>	<b>9 466 669,81</b>	<b>1 834 508,06</b>	<b>6 089 090,54</b>	<b>7 517 765,91</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9 466 669,81</b>	<b>1 834 508,06</b>	<b>6 089 090,54</b>	<b>7 517 765,91</b>
RAR		4 620 599,34	4 620 599,34	2 907 279,45
<b>TOTAL DES DEPENSES AVEC RAR</b>	<b>9 466 669,81</b>	<b>6 455 107,40</b>	<b>10 709 689,88</b>	<b>10 425 045,36</b>

Le niveau des dépenses d'investissement 2024 s'établit à hauteur de 7 517 765,91€ dont : 424 900,00€ de remboursement de la dette en capital,

30 757 € de taxe d'urbanisme correspondant à la taxe d'aménagement acquittée par la commune dans le cadre de la construction des logements de l'opération « Les amandiers »,

7 054 000 € liés à la réalisation du programme d'investissement 2024.

Au titre des dépenses 2024, on notera :

- Les acquisitions foncières et immobilières réalisées par la commune au sein du programme des Terrasses du Midi (2 068 443 €) qui ont permis de créer des nouveaux espaces de stationnements et de réaliser, dans le courant de l'année 2025, le nouveau poste de Police Municipale (PM) et la nouvelle bibliothèque/médiathèque et d'installer le DAB.
- Les travaux de la crèche et des logements du programme « Les Amandiers » qui ont mobilisé près de 4 600 000 € en 2024.
- Divers travaux de voirie et réseaux à hauteur de 192 000 €
- Les travaux de gros entretien des bâtiments communaux pour près de 61 000 €. A partir de 2026, on ne récupérera plus la TVA sur ces travaux. C'est encore de l'argent qui va être ponctionné sur le contribuable communal.
- Diverses études :
  - de conception et d'agencement des projets d'aménagement et poste PM et médiathèque ;
  - de conception pour la construction partielle de murs de soutènement de voirie au vallon des Guiols et vallon Frayère (*on comptait les réaliser cette année mais on ne peut pas.*)  
*Si vous allez chemin de Beaume Robert, vous verrez que le vallon a mangé le talus et nous sommes en situation critique, la route risque de s'effondrer lors de futures fortes pluies de printemps donc nous avons mis quelques mesures conservatoires en place. J'ai demandé au sous-préfet pour travailler en situation d'urgence ; les premiers chiffres arrivés pour consolider cette berge varient entre 120 000 et 150 000 €, donc une dépense inattendue due à l'érosion, aux pluies, au changement climatique qui provoque des pluies importantes et abime nos voiries. Nous sommes donc contraints de réorienter nos budgets.*
  - de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme voirie Paul Cézanne, et enfin les dépenses en honoraires techniques de l'équipement photovoltaïque sur les toitures du Théâtre, de l'école et de la Maison du Terroir.

Au titre des investissements 2024, on retiendra également les améliorations suivantes :

- Installation de « coffrets forains électriques » conforme à la sécurité de distribution électrique lors des animations communales,

*Jusqu'à présent, il y avait plein de câbles qui couraient sur la place et grâce à un dénonciateur dont je tairai le nom, un dénonciateur de grande qualité mais qui voudrait investir cette salle de manière gratuite, qui est appuyé par je ne sais pas quel petit génie malfaisant qui nous écrit sans arrêt (comment ça se fait que vous prêtez cette salle au théâtre, à la danse et que des personnes du Rouret n'ont pas le droit d'accéder) Le dénonciateur fait que petit à petit on se met aux normes et on installe des coffrets forains, cela coûte beaucoup d'argent mais cela protège moi et cela va permettre une distribution électrique lors des animations communales de façon protégée. Donc, ces dénonciations nous sont utiles et je le remercie. Pour autant on reste arc-boutés sur l'idée que s'il veut accéder à ce lieu, il faudra qu'il fasse comme tous les autres, qu'il paie.*



- Mise aux normes du carrefour à feu du cœur de village avec remplacement de l'armoire de commande, (elle n'était plus aux normes)
- Création du sentier botanique sur le bois communal (initiative portée par Rouret Action Planète),
- Rénovation d'un court de Tennis municipal. *(association très sympa avec nous, on les aide, ils nous aident, ils sont très compréhensifs. On n'a pas beaucoup de parc de sports, on a cet espace tennis et on fait tout ce qu'on peut pour maintenir ce tennis municipal à niveau.)*

*Le budget 2025 devra atteindre l'enjeu d'équilibre budgétaire et financer les évolutions d'équipement utiles malgré une conjoncture nationale plongée dans une problématique de neutralisation des dépenses*

#### 4. Perspectives budgétaires 2025

##### a) Balance de clôture 2024

###### Fonctionnement :

Crédits ouverts au BP 2024 : 4 776 633 €

Dépenses réalisées y compris rattachements : 3 894 592,23€

Recettes réalisées y compris rattachements : 5 011 453, 84€

Résultat de fonctionnement 1 116 861,61€ (pour mémoire le résultat de fonctionnement 2023 s'élevait à 784 245,30€)

###### Investissement :

Crédits ouverts au BP 2024 : 10 709 689,88€

Dépenses réalisées hors RAR : 7 517 765,91€

Recettes réalisées hors RAR : 7 891 388,33€

Résultat de clôture hors RAR : 373 622,42€ (Pour mémoire le résultat d'investissement 2023 s'élevait à 1 578 470,23€)

**En synthèse** : des dépenses en diminution, des recettes qui se sont maintenues du fait d'un recul moins important que prévu des droits de mutation et de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (vote d'une surtaxe de 60 % au lieu de 20 % initiale)

##### b) Affectation prévisionnelle du résultat 2024

Les résultats prévisionnels 2024 permettent de proposer l'affectation suivante :

- Excédent de fonctionnement : + 1 116 861,61 € affecté intégralement à la section d'investissement
- Excédent d'investissement : + 373 622,42 € affecté à 100 % à la section d'investissement.

*Je rappelle pour calmer les ardeurs de l'opposition qui réclame le grand livre de comptes qu'on leur remet, qu'on ne cache rien, qu'il est faux d'écrire qu'on ne vous dit pas tout, on vous dit tout. Laissez nous le temps de finir, de vous répondre. Si vous avez envie d'écrire à la CADA, cela ne nous dérange pas, on s'en moque. Tout ce que vous nous demandez, même si c'est une charge de travail supplémentaire pour notre personnel communal, on répond à toutes vos demandes et vous ne pouvez pas vous targuer d'un mensonge supplémentaire « on ne nous dit pas tout ». Voilà la réalité. Cela pourra être noté au PV parce qu'après on veut laisser croire des choses qui sont fausses. Comme dit l'adjoint aux finances, la mairie est une maison de verre, on voit tout au travers.*

L'exercice 2025 sera marqué par l'évolution des dépenses salariales du fait des recrutements mais aussi par l'ouverture de la crèche municipale qui devrait être livrée courant mars et ouverte courant mai. Ceci va entraîner une redevance annuelle d'équilibre versée par la commune : 80 000 € en net ; M. Saulnier précise qu'on va payer 175 000 € et on nous remboursera 130 000 € grâce au CTG de la CAF. Les 50 berceaux seront pleins en septembre 2025.

Mme Pomeroy confirme une ouverture à 41 ou 42 enfants du fait du temps d'adaptation et 7 berceaux sont conservés pour des familles rourétanes pour septembre. Il y a d'autres demandes donc on peut aller plus loin.

M. le maire : on peut s'attendre à ce que cette extension à 60 berceaux qui est programmée voit le jour plus rapidement que ce que l'on avait estimé. On voit très bien que la demande est forte. Cette crèche arrive à point nommé malgré les pavés que certains ont essayé de semer sur notre trajet et pour empêcher sa construction dans un délai long. On a été obligés de faire preuve de ténacité. Certains pensaient que ce n'était pas là qu'il fallait la mettre,... elle est parfaite.

### c) L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement de 2025

Libellés	BP 2024	CA PREV 2024	BP 2025
Atténuations de charges	13 000 €	15 692,09 €	12 400 €
Produits des services	195 265 €	241 826,60 €	203 449 €
Impôts et taxes	471 633 €	571 652,12 €	481 000 €
Contributions directes	3 579 000 €	3 638 539,11 €	3 685 896 €
Dotations subventions et participations	285 400 €	304 257,25 €	286 298 €
Autres produits de gestion courante	231 035 €	238 188,67 €	215 051 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 775 333 €</b>	<b>5 010 155,84 €</b>	<b>4 884 094 €</b>
Op ordre	1 300 €	1 298,00 €	2 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 776 633 €</b>	<b>5 011 453,84 €</b>	<b>4 886 094 €</b>

Les recettes réelles de l'exercice 2025 s'établissent prévisionnellement à hauteur de 4 884 094 € **soit un recul du niveau des recettes de - 2,51 % par rapport aux recettes réalisées en 2024.**

- **Les recettes fiscales directes : 3 477 896 € (+ 2,90 % par rapport à 2024)**

- Elles représentent environ 71 % des recettes totales de la commune.

La volonté de la municipalité est de **ne pas augmenter l'effort de contribution** des habitants, la variation de ce produit fiscal est liée uniquement à l'actualisation, décidée par l'Etat, des bases fiscales d'imposition des locaux d'habitations estimée à 1,7 %.

*Je précise que l'Association des Maires de France travaille sur un CTU (Contribution Territoriale Unique), c'est-à-dire revenir à un impôt qui fasse participer tout le monde, que l'on soit locataire ou propriétaire, établi par rapport à ceux qui sont modestes ou ceux qui sont plus nantis.*

- **Prévision des produits 2025**

Libellés	Base prévisionnelle 2025 (+1,7%)	Taux 2025	Produit prévu 2025
TFB	7 644 244 €	27,50 %	2 125 100 €
TFNB	50 106 €	71,80 %	35 976 €
THRS	2 209 930 €	16,22 %	358 451 €
Majoration TH	1 967 193 €	60 %	191 447 €
Coeff correcteur			761 552 €
Délocalisation compensatrice			5 370€
<b>Total Prévisionnel</b>			<b>3 477 896 €</b>

○ **La fiscalité indirecte**

- Les dotations versées par la CASA (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis), Attribution de compensation (AC) et Dotation de solidarité communautaire (DSC) seront reconduites à l'identique sur 2025 à hauteur de **259 000 € pour l'AC et 61 312 € pour la DSC.**

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO)**

Les droits de mutation affichent une légère reprise en raison d'un regain perceptible des transactions sur le marché immobilier. La prévision de cette recette fragile et incertaine sera provisionnée par prudence à hauteur de **150 000 €** au budget 2025.

- **Les autres taxes** : taxe sur la consommation finale d'électricité (138 000 € et taxe de séjour (40 000 €) devraient évoluer légèrement en 2025 du fait des indexations annuelles.

○ **Les dotations et participations**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) (175 000 € prévus au BP 2025) affiche une légère baisse de 2 %.

DGF : - 60,03 % entre 2015 et 2024, soit une perte depuis 2015 de presque 1,5 million d'euros. *Cela a commencé en 2010. Ce budget avait été attribué au départ par l'Etat en toute loyauté quand l'Etat était riche, quand l'Etat évitait de faire de la distribution dans un assistanat forcené ou tourné vers les 8 000 agences d'Etat qui coûtent je crois 80 milliards d'euros à l'Etat. En avons-nous besoin ? je n'en sais rien mais il commence à y avoir beaucoup de rumeurs autour de tout cela. Donc, aujourd'hui, on ponctionne le contribuable local, on empêche à tort, je pense, l'évolution et l'aménagement du territoire parce que chaque fois qu'une commune investit, c'est des entreprises qui travaillent, c'est de l'emploi qui est créé, c'est de la TVA... A force de nous ponctionner, on fait du mal au reste de la nation.*

Ratio par habitant de la DGF : 41,48 € / habitant sur la base de 4219 habitants en 2024. Nous avons une baisse de 50 % par habitant depuis 2015. C'est donc de l'argent qu'on ne peut plus utiliser. En revanche le citoyen habitant n'a qu'un réflexe, c'est obtenir

*quasiment dans l'immédiateté ce dont il a besoin. Ses espoirs, c'est qu'on réponde le plus rapidement possible, ce qui nous oblige « à gratter l'os et à le faire bouillir » pour essayer de continuer d'avancer.*

La dotation de solidarité rurale (60 000 €) ne devrait pas être impactée cette année. Néanmoins cette recette sera estimée avec une baisse prudentielle de 19 %.

○ **Les produits de gestion courante**

Les recettes correspondent, d'une part, aux produits générés par le patrimoine communal et d'autre part, aux diverses recettes liées aux paiements des frais irrépétibles décidés par le T.A dans le cadre des contentieux ouverts contre les intérêts de la commune auxquels on peut ajouter les recettes de remboursement d'assurance.

Pour l'exercice 2025, ces produits s'établissent prévisionnellement à 215 051 € et affichent une **baisse de 9,71 %** par rapport à l'exercice 2024.

Cette décroissance s'explique en partie par la perte du loyer du dentiste, Dr DESRUELLES, qui a pris sa retraite ainsi que celle d'un logement qui n'est plus loué dans l'immeuble des Pierres de Moulin pour cause de vétusté et qui s'inscrit dans la logique de rénovation de l'immeuble et de ses logements. *On devrait mettre des travaux très conséquents pour le rendre de nouveau habitable. Ce logement s'inscrit dans la logique de rénovation totale de cet immeuble. Une rénovation avait été faite il y a très longtemps, ce logement avait été donné à l'OPAM (Office HLM des Alpes-Maritimes) pour une durée de 60 ans, nous l'avons récupéré bien avant, nous en sommes redevenus propriétaires, on va le confier à nouveau à un bailleur social mais cette fois-ci pour une rénovation totale. Si cet immeuble a accueilli la crèche associative, on a bien vu que les planchers étaient en souffrance.*

**d) L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement**

La dynamique des dépenses réelles de fonctionnement sera impactée en 2025 par :

- Une inflation résiduelle étendue à la plupart des postes de dépenses municipales (alimentation, marché de fournitures et de prestations, assurances...)
- Une augmentation des taux de cotisation patronale retraite visant à réduire le déficit de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.
- Une évolution des dépenses de personnel marquée d'une part, par l'évolution de carrière et la réévaluation du régime indemnitaire des agents et d'autre part, par les recrutements à venir.
- Le maintien du soutien financier et matériel de la commune au tissu associatif local. *Il n'est pas question de réduire la voilure. Ce tissu associatif est créateur de lien social, acteur de dynamisme, bien au-delà des limites communales. Ça rend jaloux, ça énerve certains mais nous sommes fiers de posséder ce tissu associatif et nous sommes fiers de l'aider. Chaque année, cela ne fait pas l'objet de grands échanges en contestation et nous aidons l'ensemble de nos associations. Cette année, il y a deux associations qui demandent une aide en subvention. Il s'agit du club photo et le retour du ski-club qui pendant des années s'est arrangé sans mais qui revient vers nous car il est en difficulté. On va devoir les intégrer et les aider.*

Plusieurs objectifs imposés à l'ensemble des services :

- Un objectif de diminution de 3% des budgets des services pour financer les contraintes ci-dessus exposées.

- Une optimisation des recettes en application rationnelle des actualisations réglementaires en vue d'optimiser le produit des ressources communales. La recherche méthodique du mieux- disant dans la fonction achat (le moins- disant s'avère parfois inefficace donc coûteux au final).

Services	Budget prévisionnel 2025	% évolution	Observation
Jeunesse (CLSM)	80 000	0 %	
Communication	27 000	-7,15 %	
Culture, vie associative	76 525	-4,7 %	
RH	2 235 070	+6,20 %	
EAC	164 579	-22 %	
Service scolaire	277 718	-0,60 %	
Cabinet du Maire	15 720	-20,20 %	
Maison du Terroir	71 308	-6,43 %	
Petite enfance	56 850	+89,5 %	Les modalités d'écriture budgétaire à mettre en œuvre sont en attente de confirmation. A ce stade nous présentons le coût net pour la collectivité concernant l'exploitation de la crèche
Travaux	302 380	-5,13 %	
Urbanisme	63 400	-10,20 %	
RAP/ Développement durable	5 340	-15,77 %	
Administration générale	1 257 512	-14,36 %	
<b>TOTAL</b>	<b>4 633 402</b>	<b>Evolution moyenne : - 10,84 %</b>	

### Détail par chapitre des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre	BP 2024	CA PREV 2024	BP 2025
Charges à caractère général	1 429 757	1 007 368,38	1 316 149
Charges de personnel et frais assimilés	1 939 777	1 845 266,41	2 084 860
loi SRU + FPIC	280 700	206 020,12	265 000
Autres charges de gestion courante	425 404	384 702,96	429 193
Remboursement des intérêts des emprunts	115 275,12	115 086,79	220 000

Charges exceptionnelles	2 100	2 000,00	200
Dotations aux provisions	530	-	-
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 193 543,12 €</b>	<b>3 560 444,66 €</b>	<b>4 315 402 €</b>
042 Dotation aux amortissements	365 300	334 147,57	318 000
023: Virement à la section investissement	217 789,88		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 776 633 €</b>	<b>3 894 592,23 €</b>	<b>4 633 402 €</b>

NB : A ce stade de la préparation budgétaire, le virement à la section d'investissement est estimé à 252 000 € (estimation non- définitive)

- **Les charges à caractère général**

Elles affichent une baisse prévisionnelle de -7,95 % par rapport au BP 2024. (l'ajustement du poste Energie « Electricité » des budgets EAC et de l'administration générale)

- **Les charges de personnel (Rémunération des agents)**

Les impératifs légaux d'évolution règlementaire représentent la part la plus significative de l'augmentation de la masse salariale. Pour 2025, d'une part l'application des obligations de cotisations salariales encadrées par la loi (augmentation de 3 points de contribution CNRACL, cotisation patronale URSAF, probables élections législatives...) et d'autre part la nécessité d'embauches (Recrutement postes bibliothèque/médiathèque, service Police Municipale, service technique), engendre au total **une augmentation prévisionnelle de 7,48 %** par rapport au BP 2024.

- FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales) et loi SRU :

Pour 2025, la fraction de ressources fiscales qui sera prélevée est estimée à **85 000 €** soit **une augmentation de 6,25 %** par rapport au budget 2024. *C'est en augmentation lente mais permanente. Cela revient à des niveaux de 2021. C'est parce qu'il est considéré par l'Etat que nous ne taxons pas suffisamment nos contribuables. Si on prélève plus d'impôt, on va voir ce FPIC diminuer. Ce n'est pas notre but. Je trouve cela un petit peu injuste. Il y a des régions de France qui sont défavorisées. Ce partage des ressources financières de nos contribuable peut être tourné vers une région de France. On va les aider. C'est de l'argent de nos contribuables qui s'orientent vers d'autres secteurs.*

Concernant le prélèvement SRU, compte- tenu du fait qu'aucune dépense éligible pour des déductions ne soit comptabilisable, il est prévu une ponction en dépense à hauteur de **180 000 €** de façon prudentielle car nous n'avons aucune possibilité de dégrèvement pour l'année 2025 représentant une **élévation de + 12,5 %** par rapport au BP 2024. *C'est parce que nous n'avons pas suffisamment investi vers le logement social. On a reçu aujourd'hui l'annonce de la part de l'Etat, cela va s'élever à hauteur de 170 000 €. Nous avons également reçu le DILICO, cette participation des communes, qui pourrait éventuellement être remboursé à l'horizon de 3 ans, à hauteur de*

5 000 €. Ces 5 000 € viennent juste compenser et permettre l'équilibre. Pour nous l'élaboration du budget est un vrai casse-tête pour retrouver les équilibres et rester dans la sincérité la plus totale. On reste toujours en situation de carence. Cette situation de carence est inaccessible. Nous avons réalisé une centaine de logements à caractère social et à chaque fois cela se conjugue avec du logement privé. L'Etat est en droit et pourrait décider de majorer 5 fois le prélèvement initial dû par la commune, il pourrait augmenter le seuil des plafonnements des pénalités de 5 à 7,5 %, il pourrait prendre en direct le droit des sols et les autorisations de construire. Parce que nous démontrons notre volonté d'agir et que on le fait avec la qualité architecturale, l'Etat aurait plutôt tendance à nous féliciter. Au regard de ce qui se passe au Rouret, on nous félicite, on ne fait pas la différence entre un logement social et un logement privé. Le préfet se félicite car quand l'enfant va à l'école, il n'est pas stigmatisé.

○ Les charges de gestion courante

Ce poste représente près de 10 % des dépenses réelles de fonctionnement et concerne en particulier les subventions allouées par la commune au CCAS et aux associations dont le montant global sera reconduit pour 2025. Deux associations : ski club et club photo, non aidées financièrement actuellement, devraient se voir octroyer, après sollicitation, une aide de la commune en subvention communale en 2025.

Les autres charges de gestion courante regroupent les dépenses d'indemnités d'élus, les contributions en participation liées aux dérogations scolaires, au fonctionnement du SDIS et du SICTIAM ainsi que le concours communal à l'équilibre financier de l'exploitation de la nouvelle crèche municipale.

Globalement **les charges de gestion courante présentent une stabilité** avec une évolution de +0,89% par rapport à BP 2024.

○ Les frais financiers

Le budget provisionné pour les intérêts d'emprunts connaît une croissance (+90,84%) du fait, d'une part, de la consolidation en 2024 de l'emprunt contracté en fin d'année 2023 d'un montant de 2 195 000 € et, d'autre part, de la contractualisation temporaire d'un prêt relais de 1 800 000 € pour assurer le financement transitoire de la construction des 11 logements à caractère social de l'opération « Les Amandiers ».

Ce prêt sera remboursé intégralement après le paiement des fonds de la vente de ces logements dans le courant du deuxième trimestre, par le bailleur social Vilogia.

○ l'évolution de l'épargne 2025

Une **évolution de l'épargne brute de près de 32 %**, soutenue par la dynamique des recettes fiscales (majoration de la THRS et évolution de + 3,9 % des bases fiscales en 2024) et des dépenses de fonctionnement inférieures aux prévisions, notamment au niveau des rattachements des factures de fluides (électricité...).

Ce niveau d'épargne brute permet, d'une part, d'assurer le remboursement de la dette en capital de l'exercice et, d'autre part, de disposer d'un autofinancement pour les investissements prévus au budget de l'année.

Libellé	CA 2023	CA prévisionnel 2024
Epargne brute	1 102 748	1 449 711
Epargne nette	699 339	1 024 811

e) Les orientations 2025 en matière d'investissement

Des recettes mobilisées à tous les niveaux pour limiter le recours à l'emprunt

Libellés	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2024	BP 2025
Résultat reporté + virement de la sect. Fonctionnement +excédent de fonctionnement	2 272 864,80	2 217 246,43	2 424 245,29	2 580 505,41	1 743 176,03
Ecriture TP	41 486,04				
Opérations patrimoniales	9 625	3 820	52 120	83 432	80 000
FCTVA	130 100	101 000	150 000	160 277	600 000
Taxe urbanisme	100 000	210 000	300 000	170 000	25 000
Subventions d'investissement	1 628 231,22	2 131 010	1 832 357,20	2 954 716,47	190 261
Emprunts			350 000	3 995 459	584 579,14
Opération sous mandat				400 000	101 264
Produits de cession					1 735 456
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>	<b>4 182 307,06</b>	<b>4 663 076,43</b>	<b>5 108 722,49</b>	<b>10 344 389,88</b>	<b>5 059 736,17</b>
Op ordre					
Dotations aux Amortissements	300 000	320 800	360 000	365 300	318 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 482 307,06</b>	<b>4 983 876,43</b>	<b>5 468 722,49</b>	<b>10 709 689,88</b>	<b>5 377 736,17</b>
RAR					2 640 539,28
<b>TOTAL DES RECETTES AVEC RAR</b>	<b>4 482 307,06</b>	<b>4 983 876,43</b>	<b>5 468 722,49</b>	<b>10 709 689,88</b>	<b>8 018 275,45</b>

○ **Le financement des investissements**

Il est assuré pour partie par la mobilisation du fonds de roulement dégagé des résultats reportés 2024, des sections de fonctionnement et d'investissement (prévisionnel : 1 490 484,03 €) et du virement de la section de fonctionnement, épargne prévisionnelle provenant de l'exercice estimé prudemment à hauteur de 252 692 €.

○ Les autres sources de financement mobilisées

- **Le FCTVA** à percevoir en 2025 au regard des dépenses éligibles relevées en 2024 évaluées à 600 000 € en partant sur une base de 4 139 822 € euros de dépenses éligibles. *La baisse s'appliquera sur les dépenses 2025.*

- **La taxe d'aménagement** (25 000 €)

- **Les subventions d'investissement** estimées à hauteur de 190 261 € comprennent : → Des financements du département :
  - Dotation cantonale d'aménagement : 75 000 €
  - Amendes de police : 20 000 €
  - Réfection court de Tennis municipal : 1718,40 €
  
- Des fonds de concours CASA :
  - Etude et travaux photovoltaïques toiture EAC et Groupe Scolaire : 68 075 €
  - Réfection court de Tennis municipal : 1718,40 €
  
- Des subventions des services de l'Etat :
  - Extension du système de vidéoprotection (caméras Terrasses du midi) : 13 750 €
- Un financement de la MSA en soutien à la construction de la crèche Municipale : 10 000 €
  
- **Les recettes liées aux deux opérations sous mandat avec la CASA** (Maitrise d'ouvrage communale, Financement CASA) sont estimées à 101 264 € et comprennent un complément de 30 000 € pour le financement des réseaux de l'opération de voirie Pau Cézanne (400 000 € inscrits en RAR) et une ouverture de 71 264 € concernant le financement de l'installation photovoltaïque de la Maison du Terroir.
  
- **Les produits de cession** prévus à hauteur de 1 736 456 € correspondent au produit de la vente des logements (Montant HT) au bailleur social Vilogia.  
Somme qui permettra le remboursement du prêt relais de 1 500 000 € souscrit en 2024.
  
- **L'emprunt d'équilibre** estimé à hauteur de 584 579,14€ (montant maximum qui peut évoluer à la baisse en fonction de la qualification fiscale de l'opération de construction des logements « Les Amandiers »). *Suivant ce que l'Etat nous proposera, cela peut diminuer. Nous sommes dans l'obligation de tenir les engagements pluriannuels que nous avons contractés et qui permettent à la commune d'évoluer correctement, c'est-à-dire ne pas laisser passer des opportunités qui auraient pu être regrettables pour le présent mais aussi pour l'avenir.*

**La dette communale :**

- Un niveau d'endettement qui progresse mais qui reste maîtrisé  
La capacité de désendettement au 31/12/2024 reste à 3,81 années.  
La progression de l'épargne brute (+ 32 %) permet de compenser la hausse de l'encours de la dette qui diminuera sensiblement en 2025 après le remboursement du prêt relai de 1 800 000 €.  
Selon les hypothèses en cours de finalisation pour le budget 2025, avec un remboursement en capital prévisionnel de 2 162 000 € et compte tenu d'un nouvel emprunt d'un montant maximum de 584 000 €, l'encours au 31/12/2025 se situerait à hauteur de 3 951 842 €, proche du niveau atteint en 2017 après l'investissement de l'Espace Associatif et Culturel.

○ Structure de la dette

Au 1er janvier 2025, la dette de la ville sera constituée de 13 emprunts bancaires souscrits auprès de 6 prêteurs.

Le volume des emprunts est stable avec 2 contrats souscrits en 2024 et 4 contrats arrivant à échéance en 2025.

Prêteurs	Taux d'intérêt	Encours de la dette en capital au 1er janvier 2025
DEXIA	2,96 % à 3,61 %	10 777,10 €
Caisse des dépôts	2 %	385 000,00 €
Crédit Agricole	1,18 % à 5,05 %	171 380,59 €
Crédit Mutuel	1,30 %	613 238,25 €
Banque Postale	3,78 % à 4,98 %	4 308 420,07 €
Caisse française de financement	5,23 %	41 026,24 €
<b>Total</b>		<b>5 529 842,25 €</b>

La dette s'éteindra totalement en 2044 mais elle va se prolonger puisque l'on va contracter un nouvel emprunt. *Le stock de la dette est totalement sécurisé, la commune ne disposant d'aucun emprunt toxique. Le taux moyen des emprunts souscrits est de 3,34 %.*

**Perspectives à fin 2025 :**

La mobilisation d'un emprunt qui devrait se situer entre 500 000 € et 584 000 € sera nécessaire pour l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

→ Les intérêts de la dette connaîtront un pic à hauteur de 220 000 € du fait des emprunts nouveaux souscrits en 2024 dont l'emprunt relais de 1 800 000 € qui sera remboursé dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre et qui ne produira donc plus d'intérêts.

→ Le remboursement de la dette en capital intégrera les remboursements du prêt relais d'1 800 000 € et du capital de la dette des emprunts en cours : 362 000 €.

**Les dépenses d'investissement :**

*Comme le disait le Président de la Communauté d'Agglomération dans son discours, « Le Rouret a tout d'une grande ». C'est une grande commune, elle s'équipe parfois en retard par rapport aux communes voisines qui sont plus riches. Je dis souvent, si les communes sont égales devant la loi, elles sont inégales dans leur relief, leurs produits, leurs ressources, leurs entreprises, leurs nombres d'habitants. Tout ceci fait partie d'une inégalité qui n'est pas compensée, c'est à chaque commune de se débrouiller avec ce qu'elle a, comme elle peut. Si aujourd'hui, on arrive seulement à faire une crèche, alors que d'autres communes en sont dotées depuis longtemps, c'est parce qu'on n'a pas pu la faire ; si on a une bibliothèque médiathèque qui se profile, si elle arrive maintenant, c'est d'abord parce que*



*nous étions appuyés par l'association remarquable présidée par Françoise Gamet mais qui elle-aussi arrive à un niveau de « jeunesse » qui dit « j'aimerais bien arrêter ». Nous avons devant nous une future bibliothèque médiathèque et cela nous élève au niveau des communes où la politique du livre prend toute sa place. Nous avons un marché, un festival, une fête du livre, je ne sais plus comment on l'appelle. J'aime le livre ! On va l'appeler comme ça. C'est formidable le verbe aimer qui est accaparé par certains comme si ça leur appartenait. Ils l'ont accaparé comme ils aiment le saucisson. Nous, on aime Le Rouret et on aime ses gens.*

Les dépenses d'investissement 2025 se composent principalement du remboursement du capital de la dette pour un montant total de 2 162 000 € et du programme d'investissement (près de 2 900 000 €) comprenant les actions suivantes :

- **Etat actuel des AP/CP (Autorisation de programme/Crédit de paiement) en cours**
  - AP/CP : Financement solde des travaux de réalisation de la crèche

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024 (BP)	CP 2025
AP24-1	Construction crèche les Amandiers	794 816 €	650 000 €	144 816 €

Sur cette opération, en complément de l'ouverture budgétaire inscrite au sein de l'AP (650 000 €), il était prévu 3 089 390,64 € en RAR 2023.

Sur cet enveloppe RAR, il a été dépensé 2 843 252,42€.

Sur l'ouverture de l'AP, il a été consommé 64 594,02€ de crédits.

Les crédits non- dépensés en RAR 2023 et au sein de l'AP sont reportés en RAR 2024 à hauteur de 831 080,32 €.

En complément de ce RAR, le budget 2025 sera provisionné pour cette opération d'une enveloppe de 333 000 € pour assurer le solde des travaux et les différentes dépenses liées à la mise en service du bâtiment.

- AP/CP : Financement construction des logements opération Les Amandiers

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024 (BP)	CP 2025
AP24-2	Construction logements les Amandiers	2 552 368 €	2 000 000 €	552 368 €

Cette opération est pratiquement intégralement budgétée au sein de l'AP pour un montant de 2 552 358 € dont 2 000 000 € de crédit de paiement prévus au budget 2024.

Cette enveloppe a été consommée à hauteur de 1 756 026,90 €.

En complément des RAR 2024 prévus pour un montant de 485 847,32€, le budget 2025 sera provisionné, pour cette opération, d'une enveloppe de 445 900 €.

Concernant les deux opérations (crèche/logements Les Amandiers), les dates de livraison sont prévues dans le courant du mois de Mars 2025.

La mise en service de la crèche, sauf aléa de chantier est prévue au 1er Mai 2025 avec une livraison possible, fin du 1er trimestre.

- AP/CP : Travaux de création de la voie Paul Cézanne et requalification du chemin des Pierres de Moulin.

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024 (BP)	CP 2025
AP24-3	Travaux de création voie P. Cézanne	1 725 701 €	1 000 000 €	725 701 €

Son financement en 2025 est assuré comme suit :

- RAR 2024 : 986 00 €
- Budget 2025 : 578 317 € (travaux + annexe)

Les travaux de réseaux relevant de la compétence de la CASA qui a confié la maîtrise d'ouvrage à la commune sont financés à 100 % par l'EPCI sur appel de fonds de la commune.

*Cela a demandé des engagements phénoménaux parce qu'il y a la route mais aussi tout ce qui est dessous : les réseaux. Nous avons été dans l'obligation d'anticiper la mise en place de réseaux de collecte des eaux pluviales, réseau important dimensionné pour que demain on puisse récolter toutes les eaux pluviales qui descendent du bassin versant depuis ce chemin des Pierres de Moulin qui va rejoindre le chemin du Castellet. Là il y a beaucoup d'eau qui descend. On a donc prévu des réseaux suffisamment dimensionnés pour pouvoir répondre dès aujourd'hui au secteur centre village avec une antenne en prévision au chemin des noisetiers.*

- AP/CP : Travaux de déplacement du nœud de raccordement optique (N.R.O)

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024 (BP)	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP24-4	Travaux déplacement NRO	361 200	61 200	100 000	100 000	100 000

Les crédits reportés en RAR 2024 s'élèvent à 55 000 € et sont destinés aux règlements des études menées par Orange et à un premier acompte pour les travaux.

Cette enveloppe est complétée par une provision budgétaire en 2025 de 138 300 € en vue du règlement des frais d'acte des échanges fonciers (3 300 €), d'un deuxième acompte de travaux à hauteur de 115 000 € et d'une provision de 20 000 € pour la création d'une clôture et d'un portail délimitant l'emprise nécessaire pour les nouvelles infrastructures de l'opérateur « Orange » dans le jardin des Cerisiers. Toutes les autorisations de programme susvisées feront l'objet d'une actualisation dans le cadre du vote du budget 2025.

*C'est un sujet qui nous préoccupe depuis de nombreuses années. L'idée c'est de délocaliser ce répartiteur téléphonique qui se trouve dans la cour de l'école élémentaire, qui encombre et nous empêche d'œuvrer convenablement. Nous avons après maintes négociations, nous arrivons à la réalisation d'un placard technique avec la mise à disposition d'une petite parcelle de terrain au jardin des Cerisiers pour réaliser ce déplacement de ce nœud de raccordement qui passe maintenant en fibre optique. Cela nous permet à l'horizon 2028 la disparition de tout le cuivre si tout va bien. Ce*

*n'est seulement à partir de ce moment-là qu'on pourra démolir le local situé dans la cour de l'école. Cela nous permettra d'ici-là de lancer tous les projets utiles à la requalification de ce groupe scolaire que l'on souhaite tous plus rapproché de la nécessité d'aller vers cette évolution vers la transition écologique (on aura besoin du RAP pour cela) avec tout ce que cela veut dire de mise en protection et de bâtiment à énergie passive.*

**Le projet de budget 2025 prévoit aussi :**

- **Equipement culturel : 241 100 €**  
Les études d'aménagement et la consultation d'entreprises étant terminée, les travaux de la bibliothèque/médiathèque devraient démarrer au cours du 1er Trimestre.
- **Sécurité urbaine : 241 100 €**  
Dans le même timing que la bibliothèque/médiathèque, un nouveau poste de Police Municipale sera aménagé dans des locaux neufs et accessibles PMR au sein de l'ensemble immobilier « les terrasses du Midi ».
- **Transition écologique et développement durable : 181 264 €**  
Les études techniques étant finalisées, deux opérations d'équipement photovoltaïques sont programmées en 2025 sur les toitures du théâtre et de la Maison du Terroir (MDT).  
Il reste à valider les conclusions des études structures avant lancement de la consultation des entreprises.
- **Programme de voirie/réseaux/signalétique**  
**Près de 188 756 €** seront provisionnés pour diverses opérations sur la voirie communale dont une partie identifiée pour des travaux de confortement de chaussée suite à des désordres causés par les intempéries.  
Cette enveloppe budgétaire couvrira également le financement de la part communale des travaux de création d'espace partagé (piéton/vélo) le long de la RD 2085 (31 400 €), la mise en œuvre de containers enterrés sur un secteur restant à définir (20 000 €).  
La poursuite du programme d'équipement en bornes électriques pour une distribution électrique conforme des manifestations communales (7 000 €).  
*Dans le centre village il se passe beaucoup de choses, il y a forcément des travaux connexes qui se mettent en place. On ne peut pas modifier le cœur de village et ne pas imaginer qu'il n'y ait des réseaux de courant électrique, des réseaux de courant faible, des réseaux d'eaux pluviales, des réseaux de collecte d'eaux usées. Donc, tout ceci rentre dans une logique de financement.*
- **Aménagements paysagers : 55 000 €** *planter des arbres* pour favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie, *faire un beau village toujours plus heureux.*
- **Etudes : 187 140 €**  
Outre les études nécessaires pour les opérations de voirie susvisées (maitrise d'œuvre et Géotechnique), des études seront lancées pour initier des nouveaux programmes (phase 2 et 3 des aménagements de voirie autour des Terrasses du Midi ; relance des études d'aménagement du cœur de village. *On a toujours dans l'idée, et il faut réaliser du logement social, de profiter de toutes les propriétés communales et je pense au secteur mairie-école-église, ce secteur essentiellement occupé aujourd'hui par une*

*chapelle et des circulations routières qui blessent assez cruellement Le Rouret, l'appel à manifestation d'intérêt va être faite pour que l'on puisse réfléchir à ces aménagements en donnant plus de place aux piétons, en donnant plus de stationnements pour les parents d'élèves et pas seulement, à créer du stationnement supplémentaire qui va travailler en temporalité des usages différents, c'est-à-dire le matin pour l'école, en soirée pour le théâtre, pour l'église, pour les accès aux services mairie et commerces de quotidienneté. L'idée c'est d'avoir 70 à 80 parkings de surface publics, tous les autres seront mis en sous-sol comme on l'a fait sous les logements. Un logement social / 1 parking, c'est la loi. Nous allons devoir, c'est ma crainte, dégager des terrains disponibles pour faire des parkings. On le voit à Roquefort, il y a beaucoup de parkings qui se réalisent, ils ont de l'espace. Aujourd'hui, au Rouret, chaque cm<sup>2</sup> compte et on est obligé de tirer la quintessence de tout ce dont on est propriétaire. Ces études vont être relancées. ; reprise des études pour l'agrandissement du groupe scolaire).*

On notera également, une étude est en cours avec le bailleur social Habitat 06 pour un programme de rénovation des logements situés chemin des Pierres de Moulins.

○ **Acquisitions foncières : 87 200 €**

*l'opportunité d'acquérir l'ancien local Géomètre au sein de l'immeuble Galoubet. Cet immeuble nous l'avons racheté au fil du temps toujours dans le rythme des budgets communaux parce qu'on ne pouvait pas se l'offrir d'un seul coup. Sa destination c'est très certainement une démolition reconstruction avec des surfaces qui nous appartiennent dans le cadre de cette restructuration globale qui concerne l'aménagement du cœur de village.*

○ **Rénovation et entretien du patrimoine bâti existant : 70 215 €**

Divers travaux de maintenance et de sécurité seront programmés notamment dans les bâtiments recevant du public.

*Tout ce que nous ferons sur le bâti existant, on ne récupérera plus la TVA. Ce seront donc des dépenses sèches pour nous.*

En complément de cette enveloppe, les écoles mobiliseront près de 11 000 € pour divers équipements mobiliers et informatique.

○ **L'équipement des services : 40 700 €**

Pour compléter l'équipement des services en mobilier, matériels et logiciels informatiques ou encore l'outillage des services techniques.

○ **Eclairage public : 15 000 €**

Cette enveloppe pourra être complétée de près de 47 000 € si nous obtenons les financements sollicités auprès de la CASA et du Département pour terminer le programme d'équipement des candélabres de la commune avec des lanternes LED. Si les notifications parviennent dans les délais, la commune pourrait disposer en fin d'année 2025 d'un équipement 100 % LED.

○ **Nouvel adressage : 53 000 €**

2025 verra la conclusion de l'opération menée par la commune depuis près de 3 ans. Les dernières plaques de rues et numéros sont en phase de livraison et l'ensemble des certificats de numérotage devrait être distribué dans les prochaines semaines. *On peut toujours voter contre, cela a représenté un travail colossal. Il y a pas eu assez de*

*concertations, oui 130 chemins, si avait fait de la concertation, je pense qu'en 2040 voire 2050 on y serait encore. Il arrive parfois que les élus soient contraints d'agir dans le sens de l'action pour que tout ceci devienne opérant le plus vite possible. Aujourd'hui, on peut se féliciter que les personnes demain seront protégées parce qu'elles auront une adresse correcte. Je rappelle que tout ceci est parti un jour d'un habitant qui est venu me voir qui m'a dit « je suis malade du cœur, j'habite chemin du Billadou, les pompiers ont passé une heure à me chercher parce que j'étais dans un chemin et au n° il y avait plusieurs villas. » donc il faut des adresses correctes pour tout le monde. On a fait des tests sur 2 ou 3 chemins en proposant aux gens 3 noms de chemins et les gens n'arrivaient pas à s'entendre. Donc, il a fallu qu'on tranche. Ceux qui sont arrivés avec un nom, on l'a adopté. Les dernières plaques sont en phase de livraison et le certificat de numérotage devrait être distribués dans les prochaines semaines. Je remercie Aliette sur le sujet qui a pris à bras le corps quelque chose qui était complexe et qui a demandé un engagement.*

En conclusion, dans un environnement national et international particulièrement instable, le maintien de nos ratios prudentiels dans les standards attendus sont impératifs.

Malgré un environnement budgétaire très tendu compte tenu d'un contexte toujours inflationniste et des mesures contraignantes envisagées par nos gouvernements successifs pour redresser les comptes publics, la municipalité maintient le cap sur ses ambitions pour un développement maîtrisé de son territoire et la qualité de vie de ses habitants. *Ce n'est pas assez dit, ce n'est pas assez compris, tous ceux qui viennent me voir sont plutôt satisfaits. Il y a toujours le petit groupe, la petite poignée de personnes qui ne sont pas contents, qui pensent qu'on ne va pas assez vite, qu'on n'en fait pas assez pour eux, qui sont dans un individualisme, qui ont oublié ce qu'était l'intérêt général et ils pensent plutôt à l'intérêt particulier. J'ai vu quelqu'un qui s'est garé sur la placette devant Garinette avec son véhicule, je lui ai dit que ça c'est de l'argent public, tous les Rourétans ont participé, il a répondu : moi aussi, j'ai participé. Mais vous allez vous garer sur une place de stationnement et décharger votre véhicule sur la place de stationnement en enrobé et non pas pavée. Il s'est appliqué à la faire mais je sais qu'il m'en veut pour l'éternité. Il va s'imaginer que je lui voulais du mal, exclusivement à lui alors que je ne faisais que protéger l'argent public. Cela arrive souvent, n'hésitez jamais si vous le pouvez, si vous en avez le courage à rappeler à chacun qu'on ne peut pas profiter de l'espace public comme on l'entend, il y a des règles à respecter.*

La gestion budgétaire prudente et rigoureuse qui guide les élus et les services communaux, permet au Rouret de continuer à investir avec discernement dans un contexte budgétaire et économique délicat.

En résumé, en dilemme permanent : continuer à être les gestionnaires du développement local et inventer les voies utiles à bâtir la stabilité financière en acceptant la décroissance des contreparties versées par l'Etat au profit des communes.

[M. Debeire](#) : *Nous avons relevé :*

- *Un ROB plus court et plus concis*
- *Pour 2025 : des dépenses en diminution avec un objectif de diminution de 3 % des budgets des services, des recettes maintenues et pas de hausse des taux de fiscalité*
- *Evolution des dépenses de masse salariale du fait des futurs recrutements et de la redevance payée à la Maison Bleue pour la nouvelle crèche.*
- *Cependant, comme nous l'avons fait remarquer l'année dernière,*
- *La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes est manquante. Cette présentation doit faire partie du*

ROB comme vous l'avez écrit en page 3, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les engagements pluriannuels ne sont présentés que pour l'AP/CP du nœud de raccordement optique. Le montant présenté est différent de celui du ROB 2024.



M. le maire : on vous remercie de votre science, vous êtes particulièrement un savant de Marseille, vous savez plein de choses. Moi, je fais confiance à nos services et les AP/CP sont réglementaires, nous faisons cela avec méthode. Rien ne vient vous contrarier mais si vous estimez qu'il faut qu'ils soient inclus dans le débat, nous le ferons sans difficulté.

M. Saulnier : vous dites qu'il n'y a qu'une AP/CP, il y en a 4 qui sont présentées.

M. Debeire : oui mais c'est juste pour 2025.

M. Saulnier : c'était les AP/CP de 2024, une AP/CP c'est reproduit d'année en année et à chaque vote du budget les AP/CP sont réactualisées. Elles sont toujours d'actualité en 2025. Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, on est sur la dernière année puisqu'on finit le programme et il n'y a plus d'actions à lancer. Je ne peux pas inventer des actions d'un Plan Pluriannuel d'Investissement puisqu'on finit le programme.

M. le maire : En dehors de cet éclairage qui vous sera certainement utile, nous vous remercions de nous conforter dans l'idée qu'on ne va pas augmenter l'impôt et que vous avez pris bonne note de tout ce qu'il est nécessaire pour faire avancer la commune. Vous êtes notre ami et je vous en remercie.

M. Casciani : ils ont pris bonne note mais

M. Debeire : sur l'AP/CP du raccordement du nœud optique, vous avez présenté 138 300 € et sur le ROB il y a écrit 100 000 € pour 2025

M. Saulnier : non, il n'y a pas écrit 100 000 € sur le ROB

M. le maire : ne vous entêtez pas, vous risquez d'avoir tort

M. Debeire : et si j'ai raison ?

M. le maire : si vous avez raison, on applaudira.

M. Saulnier : L'enveloppe est complétée par une provision budgétaire en 2025 de 138 300 € en vue du règlement des frais d'acte des échanges fonciers (3 300 €), d'un deuxième acompte de travaux de 115 000 € et d'une provision de 20 000 € pour des travaux (clôture et portail).  $115\ 000 + 3\ 300 + 20\ 000 = 138\ 300\ €$

M. Debeire : mais sur le tableau, il y a bien écrit 100 000 €

M. Saulnier : oui mais le tableau c'est les AP/CP de 2024. Toutes les AP/CP présentées sont de 2024, elles seront modifiées lors du vote du budget.

Vote sur la tenue du débat : 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité

## 2. Service Scolarité

### 2.1 Convention de réciprocité – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants hors commune de résidence avec la ville de Grasse (DCM 2025 - 02)

*Présentation de Mme Wenzinger des 2 délibérations 2.1 et 2.2 :*

*2 communes, Grasse et Saint Vallier de Thiey, appartenant à la CAPG n'ont pas le même mode de calcul que nous. On avait voté en juillet 2024. Cela a été renégocié, on a obtenu une renégociation à 1 063,10 € alors que le coût d'un élève au Rouret est de 1 493,88 €.*

*Ce nouveau tarif a été accepté par les deux communes, c'est sous forme de réciprocité, ce qui permet que les deux communes paient la même chose. La convention renouvelable ira jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027.*

La convention signée entre la commune de GRASSE et LE ROURET le 27/12/2021 étant arrivée à échéance, il convenait de la renouveler à la rentrée 2024- 2025.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2024\_45 du 11 juillet 2024, la commune du Rouret avait, dans un premier temps, proposé à la commune de Grasse d'appliquer le tarif de 1 493.88 € eu égard aux charges de fonctionnement résultant de la scolarisation d'un ou plusieurs de leurs élèves respectifs.

Or, la ville de Grasse ayant déterminé parallèlement un montant différent, les deux communes ont dû trouver un nouvel accord et se sont entendues au terme d'une négociation sur un nouveau tarif à hauteur de 1 063,10€.

Aussi, dans ce cadre, il importe de rapporter la délibération n°DCM\_2024\_45 et de soumettre à l'assemblée la validation d'une nouvelle convention de réciprocité en retenant le principe d'application du tarif présentant le coût par élève le moins élevé.

Selon le projet de convention engagé entre les deux communes, il convient de fixer les modalités suivantes :

- Montant de la participation financière : 1 063,10 € pour l'année scolaire 2024/2025 et par enfant scolarisé en section maternelle, élémentaire ou ULIS sans distinction, en lieu et place de 1 493.88 € fixé par délibération du Conseil Municipal n° 2024\_45 du 11 juillet 2024,
- Signature de la convention pour une durée d'un an, renouvelable deux fois d'année scolaire en année scolaire ; soit 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 par tacite reconduction,
- Actualisation du montant annuel du tarif fixé par référence à l'évolution de l'indice de base de rémunération des agents de la fonction publique territoriale en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

*M. Debeire : nous voulions savoir combien d'enfants sont concernés ? La commune du Rouret a baissé de plus de 400 €, ce n'est pas négligeable. Quel était le tarif proposé par ces communes avant négociation ?*

*M. Wenzinger : Ces deux communes ont un système de calcul qui est archaïque. Nous, nous utilisons le système actuel de paiement. Grasse arrivait autrefois à un tarif beaucoup plus faible que celui du Rouret aux environs de 700 à 800 €, c'était la même chose pour St Vallier qui avait un tarif très faible et ne voulait pas payer les 1 400 €. Grasse a d'abord donné son accord et St Vallier a suivi. On va gagner sur St Vallier car ils ne payaient pas ce prix-là. Des enfants du Rouret qui vont à Grasse paieront donc le même tarif, c'est la réciprocité. Pour St Vallier il y a trois enfants qui viennent au Rouret. Ces conventions permettent d'éviter de payer des prix prohibitifs*

Vote : unanimité

## 2.2 Convention de réciprocité – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants hors commune de résidence avec la ville de Saint Vallier de Thiey (DCM 2025 - 03)

La convention signée entre la commune de SAINT- VALLIER DE THIEY et LE ROURET le 27/12/2021 étant arrivée à échéance, il convenait de la renouveler à la rentrée 2024- 2025.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2024\_46 du 11 juillet 2024, la commune du Rouret avait, dans un premier temps, proposé à la commune de Saint-Vallier de-Thiey d'appliquer le tarif de 1 493.88 € eu égard aux charges de fonctionnement résultant de la scolarisation d'un ou plusieurs de leurs élèves respectifs.

Or, la ville de Saint- Vallier de Thiey ayant déterminé parallèlement un montant différent, les deux communes ont dû trouver un nouvel accord et se sont entendues au terme d'une négociation sur un nouveau tarif à hauteur de 1 063,10€.

Aussi, dans ce cadre, il importe de rapporter la délibération n°DCM\_2024\_46 et de soumettre à l'assemblée la validation d'une nouvelle convention de réciprocité en retenant le principe d'application du tarif présentant le coût par élève le moins élevé.

Selon le projet de convention engagé entre les deux communes, il convient de fixer les modalités suivantes :

- Montant de la participation financière : 1 063,10 € pour l'année scolaire 2024/2025 et par enfant scolarisé en section maternelle, élémentaire ou ULIS sans distinction, en lieu et place de 1 493.88 € fixé par délibération du Conseil Municipal n° 2024\_45 du 11 juillet 2024,
- Signature de la convention pour une durée d'un an, renouvelable deux fois d'année scolaire en année scolaire ; soit 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 par tacite reconduction,
- Actualisation du montant annuel du tarif fixé par référence à l'évolution de l'indice de base de rémunération des agents de la fonction publique territoriale en vigueur au 1 er septembre de chaque année.

Vote : unanimité

## 3. Ressources humaines

### 3.1 Création et suppression d'emplois permanents dans le cadre d'un avancement de grade et mise à jour des effectifs des emplois permanents (DCM 2025 - 04)

*Présentation de Mme Zeroual Pomero :*

*En résumé, quand un agent change de grade, on est obligés de supprimer son poste et d'en créer un autre. On doit mettre à jour le tableau des effectifs*

#### 1- CRÉATION D'EMPLOI :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, *catégorie C*

#### 2- SUPPRESSION D'EMPLOIS dues à des promotions :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché territorial, *quelqu'un a été promu, catégorie A*

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, *catégorie C*

- 1 emploi permanent à temps complet du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, *catégorie C*

- 1 emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, *catégorie C*

*Mme Aimar, RH, confirme que ces postes étaient vacants dans le tableau des effectifs.*

M. Debeire : *Pour tous ces emplois, quelle est la catégorie : A, B, ou C ?*

Mme Zeroual Pomero : *1 seul emploi catégorie A pour l'attaché territorial, tous les autres sont de catégorie C.*

M. Debeire : *Dans le tableau des effectifs, quelle différence y a -t-il entre la filière animation et la filière sociale ? Toutes ces personnes travaillent à l'école : dans la filière animation : 1 agent d'animation BCD et une ATSEM et dans la filière sociale : 2 ATSEM.*

Mme Zeroual Pomero : *Non pas forcément, dans l'animation on peut mettre des agents qui interviennent sur le groupe scolaire et dans la partie sociale, on a un CCAS par exemple, c'est plus cette partie-là, ce n'est pas lié à l'école.*

*Vote : unanimité*

#### Informations diverses

Info 1 : Communication des indemnités des élus du Conseil Municipal au titre de leurs mandats pour l'année 2024

M. le maire : *c'est sans débat !*

Il est présenté ci-après le tableau d'indemnités perçues par les élus municipaux au titre de leurs mandats 2024 (montants bruts annuels) :

ELUS	Mandat	Mairie	Remboursement frais de mission	CASA	Département	PNR	TOTAL BRUT
LOMBARDO G.	Maire	27 129,36 €	792,75 €	26 216,88 €	35 268,24 €	1 903,08 €	91 310,31 €
CASCIANI M.	Adjoint	9 741,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 741,84 €
CHESTA Y.	Adjoint	9 741,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 741,84 €
DELORME J.	Adjoint	9 741,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 741,84 €
DROUARD JF.	Conseiller municipal	2 959,56 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 959,56 €
FISCHER JC.	Conseiller municipal	2 959,56 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 959,56 €
GENET C.	Adjointe	9 741,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 741,84 €
HATTIGER J.	Conseiller municipal	2 959,56 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 959,56 €
LATY E.	Adjoint	9 741,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 741,84 €
PANNEAU M.	Adjointe	9 741,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 741,84 €
WENZINGER N.	Adjointe	9 741,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 741,84 €
ZEROUAL POMERO A.	Adjoint	9 741,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 741,84 €
GARCIA I.	Conseillère municipale	0 €	0 €	2 959,56 €			2 959,56 €
<b>TOTAL</b>		<b>113 942,76 €</b>	<b>792,75 €</b>	<b>29 176,44 €</b>	<b>35 628,24 €</b>	<b>1 903,08 €</b>	<b>181 083,27 €</b>

#### Info 2 : Compte rendu des décisions du maire

#### **DM\_2024\_103 MAPA 2024\_03 du 24/10/2024 : ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX « ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES COMTES DE PROVENCE ET CREATION DE LA VOIE PAUL CEZANNE »**

Considérant que par délibération en date du 13 décembre 2023 la commune a approuvé la convention subséquente de transfert de maîtrise d'ouvrage de la CASA à la commune du Rouret relative aux travaux d'élargissement du chemin des comtes de Provence et de création de la voie Paul Cézanne.

Considérant la consultation en procédure adaptée MAPA 2024\_03 lancée par la commune le 28 juin 2024 portant sur les « Elargissement du chemin des Comtes de Provence et la création de la voie Paul Cézanne » divisée en 2 lots : lot n°1 VRD et lot n°2 Espaces Verts.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette consultation 4 offres ont été réceptionnées pour le lot n°1 et 5 offres pour le lot n°2,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, celle du groupement SN POLITI mandataire / SN BIANCHI cotraitant, a été classée en 1ère position pour le lot n°1 et celle de la SARL BOTANICA a été classée en 1ère position pour le lot n°2, La commune décide :

- d'attribuer le lot n°1 VRD au groupement SN POLITI / SN BIANCHI représenté par le Mandataire, la SN POLITI sise 137 route de Grasse – Quartier des Plaines – 06740 Châteauneuf Grasse pour le montant de 1 190 860 € HT, soit 1 429 032.60 € TTC.

-d'attribuer le lot n° 2 Espaces Verts à la société BOTANICA, sise 885 avenue du Docteur Lefebvre – 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant de 43 680 € HT soit 52 146 € TTC.

**DM\_2024\_113 du 8/11/2024 : Désignation d'un avocat (défense des intérêts de la Commune) pour contester la décision du TA de Nice n°2203190**

Demande d'annulation du jugement du Tribunal Administratif de Nice en date du 02 octobre 2024 relatif aux sociétés Bouygues Telecom et Cellnex France/Commune du Rouret

Considérant la décision du Tribunal Administratif de Nice en date du 02 octobre 2024 (affaire n°2203190) annulant la décision tacite de rejet en l'absence de production de l'ensemble des pièces demandées en date du 17 mai 2022 opposé par le Maire à la société Cellnex France.

Considérant que cette décision fait grief à la Commune du Rouret ;

Considérant que la Commune du Rouret a un délai de deux mois pour interjeter appel de la décision du Tribunal Administratif de Nice ; La commune décide de désigner Maître Christophe FIORENTINO, Avocat au barreau de Grasse, agissant en défense pour le compte la Commune du Rouret concernant cette affaire.

Les honoraires sont fixés à hauteur de 1 666,67 € HT, soit 2 000,00 € TTC, et seront réglés par l'assureur SMACL dans le cadre de la garantie « Protection Juridique » de la Commune.

**DM\_2025\_002 EAC du 20/02/2025 – Fonctionnement Bâtiment Contrat entretien des Installations de Chauffage, Climatisation, Eau chaude sanitaire, Centrale de traitement d'air, VMC et Filtres de Ventilations**

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des Installations de Chauffage – climatisation – ECS – Centrale de traitement d'air – VMC est arrivé à son terme, la commune décide d'attribuer le Contrat de maintenance dit de CONDUITE ET ENTRETIEN DE CHAUFFAGE CLIMATISATION du bâtiment EAC à l'Entreprise AQUALIA, ZI de l'Argile, LOT 51 – Voie E à 06370 Mouans-Sartoux pour un montant annuel de 8 345.00 € HT soit 9 714.00 € TTC.

Ce contrat prend effet le 1er février 2025 pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

**DM\_2025\_004 du 20/01/2025 Contrat d'entretien des Tribunes Télescopiques de l'EAC / THEATRE DU ROURET**

Considérant la nécessité pour la commune du Rouret de veiller à la sécurité des usagers et au bon fonctionnement du système de tribunes télescopiques de la Salle de Spectacles de l'EAC,

La commune décide de retenir l'entreprise SARL HUGON TRIBUNES ET PODIUMS, ZAC des Grands Camps, 46090 MERCUES, pour une mission d'ENTRETIEN et de VERIFICATION PERIODIQUE des tribunes télescopiques de l'EAC/ THEATRE DU ROURET.

Le montant du contrat s'élève à 1.750.00 € HT / an pour un ensemble de vérifications techniques réalisées sur une journée dans une salle libre.

En cas d'intervention exceptionnelle, l'intervention sera réalisée sur la base d'un forfait à 750.00 € HT.

Le contrat entre en vigueur le 1er mars 2025 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans, soit jusqu'au 1er mars 2030.

**DM\_2025\_005 du 23/01/2025 : Espace Associatif et Culturel – Contrat de maintenance du matériel de sécurité incendie – Alarme et Détection Incendie**

Considérant que le précédent contrat est arrivé à expiration et qu'il convient de le renouveler pour l'année 2025, La commune décide d'attribuer le Contrat de maintenance du système de sécurité incendie (alarme et système de détection incendie) à l'Entreprise CHUBB SYSTEM – Pole Sud Est – Parc Cezanne – Bat J – CS 50462 – 290 rue de Galilée – 13290 Aix en Provence.

Le présent contrat prend effet du 01/01/2025 au 31/12/2025 et pourra être renouvelé par expresse reconduction pour une durée identique, dans la limite de 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2027.

Les prestations annuelles du contrat de maintenance sont conclues à hauteur de :

- Alarme (vérifications et assistance téléphonique 24/24H et 7/7j) pour un montant de 150.12 € HT
- Détection incendie (vérifications et assistance téléphonique 24/24H et 7/7j) pour un montant de 1 444.70 € HT

Soit un total annuel de 1 594.82 € HT (1913.78 € TTC).

**DM\_2025\_008 du 28/01/2025 : MAISON DU TERROIR- CONTRAT DE PROTECTION INCENDIE**

Considérant que le précédent contrat est arrivé à expiration aux termes de tacites reconductions et qu'il convient de le renouveler, la commune décide d'accepter l'offre de l'Entreprise CHUBB, Immeuble LE NAXOS- 25 avenue Pierre ZILLER, 06560 VALBONNE, pour la protection incendie de la MAISON DU TERROIR.

Le présent contrat prend effet à compter du 13 février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le présent contrat est conclu moyennant un prix forfaitaire annuel de 1 159,79€ HT ; soit 1 391,75€ TTC. Il comprend la vérification des extincteurs, des systèmes de désenfumage et des éclairages de sécurité (BAES) dans LA MAISON DU TERROIR.

**DM\_2025\_009 du 28/01/2025 : EAC THEATRE DU ROURET- CONTRAT DE PROTECTION INCENDIE**

Considérant que le précédent contrat est arrivé à expiration aux termes de tacites reconductions et qu'il convient de le renouveler, La commune décide d'accepter l'offre de l'Entreprise CHUBB, Immeuble LE NAXOS- 25 avenue Pierre ZILLER, 06560 VALBONNE, pour la protection incendie de L'EAC THEATRE DU ROURET.

Le présent contrat prend effet à compter du 13 février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Il est conclu moyennant un prix forfaitaire annuel de 1 278.05€ HT ; soit 1 533.66€ TTC. Il comprend la vérification des extincteurs, des systèmes de désenfumage, des éclairages de sécurité (BAES) et des robinets d'incendie armée (RIA).

**DM\_2025\_010 du 31/01/2025 : Contrat de maîtrise d'œuvre pour le recalibrage du vallon servant au soutènement du chemin de Beaume Robert**

CONSIDÉRANT le danger présentant un caractère d'urgence lié à l'effondrement d'une partie de la berge du vallon de Beaume-Robert, menaçant la stabilité du chemin de Beaume-Robert entre les numéros de voirie 372 et 402, qui dessert plusieurs habitations en amont. Cet incident est dû aux fortes pluies survenues sur la commune le 24 octobre 2024, entraînant le décrochage d'une loupe de terre composant la berge du vallon et soutenant également le chemin de Beaume-Robert.

Depuis le 24 octobre, des signes de déchirement ont été observés sur l'enrobé de la route, laissant présager une instabilité de cette dernière. Face à ces éléments, la commune a souhaité lancer en urgence les études préalables nécessaires au dimensionnement du futur ouvrage de soutènement. La commune décide d'attribuer à la société AXES INGENIERIE sise 460, avenue de la Quiéra – 06370 MOUANS-SARTOUX, la mission de maîtrise d'œuvre dont les prestations sont les suivantes :

- Phase de conception (PRO / DCE / ACT)
- Phase de réalisation (VISA / DET / AOR / DLE)

Le montant des prestations détaillées selon le devis n° A2024-153 Indice A s'élève à hauteur de 23 700 € HT, soit 28 440 € TTC, selon la répartition suivante :

N°	Missions	U	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
1	Pro	Forfait	1	4 000,00 €	4 000,00 €
2 /3	DCE/ACT	Forfait	1	4 000,00 €	4 000,00 €
4	VISA	Forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
5	DET	Forfait	1	6 000,00 €	6 000,00 €
6	AOR	Forfait	1	1 500,00 €	1 500,00 €
7	DLE	forfait	1	7 200,00 €	7 200,00 €
				<b>Montant total HT</b>	<b>23 700,00 €</b>
				TVA 20 %	4 740,00 €
				<b>Montant total TTC</b>	<b>28 440,00 €</b>

Les phases PRO / DCE / ATC / VISA / DET / AOR / DLE débuteront à compter de la réception de la lettre de commande et seront livrées pour le mois de février 2025.

**DM\_2025\_012 du 20/02/2025 : Contrat de Mission Géotechnique de type G5/G2PRO dans le cadre d'un glissement de terrain - Chemin de Beaume Robert**

CONSIDÉRANT le danger présentant un caractère d'urgence lié à l'effondrement d'une partie de la berge du vallon de Beaume-Robert, menaçant la stabilité du chemin de Beaume-Robert entre les numéros de voirie 372 et 402, qui dessert plusieurs habitations en amont. Cet incident, dû aux fortes pluies survenues sur la commune le 24 octobre 2024, entraîne le décrochage d'une loupe de terre composant la berge du vallon et soutenant également le chemin de Beaume-Robert.

Depuis le 24 octobre, des signes de déchirement ont été observés sur l'enrobée de la route, laissant présager une instabilité de cette dernière.

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser les missions géotechniques suivantes afin de permettre au maître d'œuvre de dimensionner avec précision les travaux de renforcement de la berge pour le soutènement du chemin de Beaume-Robert entre les numéros de voirie 372 et 402 :

- Mission géotechnique G5 : Etude de sol qui évalue les propriétés et les conditions du sol sur lequel un projet de construction ou de rénovation doit être réalisé.
- Mission G2 PRO qui permet d'assurer une construction fiable grâce à la prise en compte des caractéristiques précises du sol et du projet. Elle permet également de répondre aux règles parasismiques obligatoires et de bénéficier d'une garantie décennale.

La commune décide d'attribuer à la société SEFAB sise 72, route de Grenoble – 06670 COLOMARS, la mission géotechnique de type G5/G2PRO suite à l'affaissement d'une portion de la berge du chemin de Beaume Robert entre les numéros de voirie 372 et 402. Le montant des prestations détaillées selon le contrat N° D202500042 du 31/01/2025 s'élève à hauteur de 11 010,00 € HT, soit 13 212,00 € TTC.

### Info 3 : sentier botanique du bois communal

*Présentation de Mme Guillaud :*

*Ce projet remonte à presque 2 ans, c'est très long de faire un projet. Je remercie les personnes qui m'ont aidées. Beaucoup de réunions ont eu lieu pour savoir où on le faisait exactement. On a démarré juste après le virage qui est au niveau de la 2<sup>e</sup> barrière, là où on commence à voir la vue mer et on arrive après la bergerie, entre la bergerie et l'antenne.*

*On a repéré le lieu le plus approprié, et ensuite on a fait appel à Nicolas Prin qui est un jardinier botaniste qui nous a aidés à sélectionner et identifier toutes les espèces. On a choisi des espèces qui sont déjà sur le bois. Il n'était pas question d'aller planter des arbres même si c'est dans un projet futur mais on a pris des espèces méditerranéennes. Ensuite il a fallu sélectionner une entreprise et c'est là que cela a été le plus compliqué parce qu'on a essayé aussi de le faire en interne avec plein de bonnes volontés. Merci Jean Charles mais c'est compliqué parce qu'on est tous très pris par nos emplois du temps. On a sélectionné une entreprise qui s'appelle PIC BOIS AZUR SIGNALÉTIQUE qui est dans le Vaucluse et qui nous a fait une offre. Ensuite, il a fallu gérer tout le projet et la réalisation des panneaux.*

*Enfin les services techniques ont installé les panneaux sur le bois communal en fin 2024.*

*Dans les espèces sélectionnées, on a choisi l'arbousier, l'olivier, le pin d'Alep, le chêne, le frêne, le myrte, le genévrier cade, la filaire à feuilles étroites, le pistachier lentisque, l'amandier et deux cistes, le ciste cotonneux et le ciste de Montpellier.*

*Pour élaborer ces panneaux, il a fallu faire des projets de maquettes. On a proposé à la commission environnement des exemples de maquettes. On les a envoyés à l'entreprise qui a fait l'infographie. On a choisi de mettre le nom de la famille, la taille, les périodes de floraison, les descriptions sur l'utilisation.*

*Un panneau a déjà été volé, celui de l'amandier. Un autre a été commandé.*

*En parallèle, on a fait aussi le panneau d'information qui est à l'entrée du sentier botanique (à l'entrée dans le virage, après la 2<sup>e</sup> barrière. C'est pour expliquer qu'il faut aussi préserver la nature. Jean Charles Fischer a mis le joli parcours réel du sentier botanique qui va à peu près à mi-chemin entre la bergerie et l'antenne.*

*Il y a eu un bel article dans Nice Matin avec nos employés communaux fiers de leur travail pour expliquer pourquoi on a mis en place ce sentier botanique. Modestement c'est quelque chose qui nous tenait à cœur depuis un moment. On est contents d'y être arrivés même si cela a été compliqué.*

*Le 17 mai est la date retenue pour l'inauguration, veille de la fête de la nature. On aimerait poursuivre le projet avec six nouvelles espèces : romarin, laurier tin, genêt à balais, églantier... pour prolonger le sentier jusqu'à l'antenne et peut-être en mettre un peu plus en amont.*

*M. le maire la remercie.*

*[M. Debeire](#) : est-ce que les panneaux sur la conduite à tenir en cas de rencontre du troupeau et des chiens de berger ont été posés ?*

*[M. Drouard](#) : oui, il y en a un au niveau du 1<sup>er</sup> réservoir et d'autres disséminés le long du chemin mis sur les arbres avec une tête de patou et qui annoncent les chiens de défense.*

*[M. le maire](#) : je tiens à remercier le Rouret Action Planète (RAP) qui fait un travail important sur des sujets qui participent de la défense de la nature, à sa mise et valeur et à ce qu'on va devoir mettre en place demain dans le domaine de la transition écologique. Merci de votre engagement au service de la commune, pour toutes ces choses qui rajoutent de la valeur à notre village. Tout se fait toujours au rythme de nos budgets.*

*J'aimerais avoir une pensée pour François GAMBLER, qui a fait partie de notre conseil municipal, qui est tombée dans son jardin et s'est blessée mortellement. Ses obsèques auront lieu le mardi 10 mars au Rouret.*

**Rendez-vous le Jeudi 10 Avril pour le vote du budget.**

Fin de la séance à 21 h 35.